

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
24 février 2016

Date d'affichage
24 février 2016

L'an deux mille seize, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Gérard FAUCONNET, Gérard KESTLER, Siva MOUROUGANE, Patrick VANET.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Gérard KESTLER par Catherine HAMEREL, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.

Monsieur Jean ROULIN a été nommé secrétaire

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FAGNIÈRES EN MOUVEMENT

N° de délibération : 2016_03_04_02

Rapporteur : Dominique DETERM

L'association Fagnières en Mouvement envisage de développer une nouvelle section dédiée à l'apiculture sur la commune de Fagnières.

A cet effet, elle souhaite acquérir des ruches, des essaims, du 1^{er} outillage et du nourrissage de printemps pour un montant total de 1 155 €.

Une subvention d'équipement est sollicitée pour l'acquisition du matériel à hauteur de 455 €.

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 23 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016 ;

OUÏ l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association Fagnières en Mouvement.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

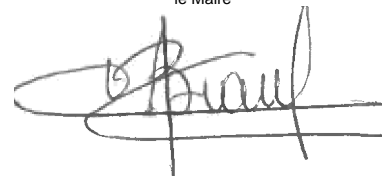
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke underneath.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 11/03/2016 à 10:52:09
Référence : c296bf3a6c01b89344da911f7f3f9d72e4741de